

Faillites et mandats de séquestre

Mon employeur a déclaré faillite, qu'est-ce que je fais maintenant?

Le gouvernement du Canada a récemment créé le Programme de protection des salariés pour les personnes dont l'emploi se termine car leur employeur est en faillite ou fait l'objet d'un mandat de séquestre. Le programme peut assurer le paiement des salaires et des payes de vacances dus par un employeur en faillite aux travailleurs admissibles, jusqu'à 3 250 \$.

Le programme est-il géré par la Direction des normes d'emploi?

Non, le programme est géré par le gouvernement du Canada et par les syndicats de faillite et les séquestres.

Devrais-je communiquer avec la Direction des normes d'emploi si mon employeur fait faillite?

Oui. Un employé qui a perdu son emploi ou qui n'a pas été payé parce que son employeur a fermé l'entreprise ou a déclaré faillite devrait déposer une demande auprès de la Direction des normes d'emploi. Cette demande doit être déposée dans les 6 mois qui suivent le dernier jour de travail de l'employé pour cet employeur.

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Le programme est géré par Service Canada, dont voici les coordonnées :

Site Web : www.servicecanada.gc.ca/fr/sc/pps/index.shtml

Téléphone : 1 866 683-6516

Adresse : 391, avenue York, Winnipeg (Manitoba)

Vous pouvez aussi visiter le site Web suivant pour trouver un bureau de Service Canada près de chez vous : www1.servicecanada.gc.ca/fr/passerelles/pres_de_chez_vous/menu.shtml.

Pour communiquer avec Normes d'emploi:

Téléphone : 204-945-3352 ou sans frais au Canada le
1-800-821-4307

Télécopieur : 204-948-3046

Courriel : employmentstandards@gov.mb.ca

Site Web : www.manitoba.ca/labour/standards

Ce qui précède est donné à titre de référence seulement et peut changer sans préavis. Pour obtenir des renseignements plus complets, veuillez consulter la législation actuelle, y compris le *Code des normes d'emploi* et la *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, ou communiquez avec nous pour demander des conseils.

le février 27, 2012